



## Retour d'informations au SECO et procédure de recours

En tant que mandant de la promotion publique des exportations, le SECO accorde une grande attention aux avis d'entreprises suisses et d'institutions partenaires sur les prestations de Switzerland Global Enterprise (S-GE) et, plus généralement, sur le développement de la promotion des exportations. Vos retours sont précieux pour nous et sont toujours les bienvenus :

**Mme Mira Schär**  
**Secrétariat d'État à l'économie SECO**  
**Direction de la promotion économique**  
**Secteur Promotion des exportations / Place économique**  
**Holzikofenweg 36, 3003 Berne**  
[mira.schaer@seco.admin.ch](mailto:mira.schaer@seco.admin.ch)  
**058 464 40 07**

La voie de droit qui s'offre à un tiers qui fait recours contre Switzerland Global Enterprise dans le cadre de l'exercice de son mandat est la suivante :

1. Il forme recours à l'intention du conseil d'administration de S-GE, qu'il adresse à :

**Switzerland Global Enterprise**  
**M. Ralph Rütsche**  
**Stampfenbachstrasse 85**  
**8006 Zurich**

Il décrit le motif de son recours (une page A4 maximum).

Le conseil d'administration de S-GE s'attachera à parvenir à une solution amiable.

2. Si le tiers recourant et le conseil d'administration de S-GE ne parviennent pas à un accord, l'affaire est portée devant le SECO.